

ANNEXE 1

VISITE SANITAIRE BOVINE

Code barre
N° intervention

Fiche d'élevage fournie déjà remplie au vétérinaire sanitaire à partir du portail de téléprocédure
Les données sont celles du jour de l'édition du document

Site d'élevage visité :

Raison sociale :

n° EDE :

n° SIRET :

Nom et prénom du responsable :

adresse :

commune :

Téléphone :

Effectif bovin :

Moins de 6 semaines

De 6 semaines à 6 mois :

De 6 mois à 12 mois :

De 12 mois à 24 mois :

Plus de 24 mois (mâles) :

Plus de 24 mois (femelles) :

Total :

Vétérinaire sanitaire

Nom, prénom :

n° ordinal :

adresse :

Téléphone :

e-mail :

VISITE SANITAIRE BOVINE

La visite sanitaire permet à chaque éleveur de bénéficier des conseils de son vétérinaire sanitaire sur certains points de maîtrise sanitaire de l'élevage : la santé animale (en particulier la prévention de la tuberculose bovine) et l'utilisation des antibiotiques. La visite sanitaire permet ainsi à l'éleveur d'envisager des solutions aux éventuels problèmes et ce, avant que ceux-ci ne soient générateurs de dangers pour le consommateur ou les animaux. Les données relevées au cours de la visite ne seront pas remontées à la DD(CS)PP. Seule une analyse statistique de quelques milliers de formulaires pris au hasard et rendus anonymes sera conduite. Ce document complété est à conserver au moins 5 ans dans le registre d'élevage. Une copie est à conserver au moins 5 ans par le vétérinaire sanitaire.

1. Contention

Question 1

Lors des deux dernières campagnes de dépistage collectif (tuberculination ou autre prophylaxie), combien d'animaux qui devaient être testés n'ont pas pu l'être en raison de problèmes de contention ?

moins de 5 animaux, et tous âgés de moins de 24 mois	
moins de 5 animaux, dont certains âgés de plus de 24 mois	
5 animaux et plus, tous âgés de moins de 24 mois	
5 animaux et plus, dont certains âgés de plus de 24 mois	
sans objet	

Question 2

Y a-t-il eu un ou plusieurs accidents (personnes ou animaux) lié(s) à la contention des animaux à l'occasion des opérations de dépistage au cours des deux ans précédents ?

non	
oui avec dégât matériel uniquement	
oui avec animal blessé	
oui avec personne blessée	
pas d'opération de dépistage	

Question 3

Pour la réalisation des opérations de dépistage prophylactique (tuberculination ou autre prophylaxie), combien de personnes sont (seraient) généralement mobilisées en plus du vétérinaire ?

0	
1	
2	
3	
4 ou plus	

2. Biosécurité

Question 4

Combien d'autres exploitations ont des troupeaux bovins qui pâturent sur des parcelles contiguës à celle(s) de votre exploitation y compris de façon occasionnelle (voisins de pâtures) ?

0	
1 à 3	
4 à 10	
plus de 10	

Question 5

Connaissez-vous tous vos voisins de pâtures ?

Oui	
Non	

Parmi vos voisins de pâtures, y en a-t-il qui ont une activité de négociant ou partagent une même pâture à plusieurs ?

Oui	
Non	
Ne sait pas	

Question 6

Codes postaux des départements dans lesquels les bovins de l'exploitation pâturent :

Question 7

Pensez-vous que les clôtures permettent une bonne séparation entre votre troupeau et ceux des exploitations voisines ?

Non car il n'y a pas de clôture	En partie car des contacts mufle à mufle sont possibles	En partie car des franchissements occasionnels sont possibles	Oui car les clôtures interdisent les contacts entre animaux et le franchissement de la clôture

Question 8

Lors des deux années précédentes, combien de fois est-il arrivé que des bovins de votre exploitation soient mélangés accidentellement à des bovins appartenant à des troupeaux d'autre(s) exploitation(s) ?

Jamais	
1 fois	
2 ou 3 fois	
plus de 3 fois	

Question 9

Lors des deux années précédentes, est-il arrivé que les bovins aillent en pâturage commun avec des bovins appartenant à des troupeaux d'autres exploitations (pâturage communale, estive, pension, vente d'herbe sur pied...) ?

Oui		Si oui :	Aviez-vous connaissance du statut sanitaire des animaux avec lesquels vos animaux ont été mélangés ?	Oui	
Non				Non	

Question 10

Lors des deux années précédentes, est-il arrivé que les bovins soient prêtés ou mis en pension, conduisant à un mélange de bovins appartenant à des troupeaux de différentes exploitations (mise en pension, prise en pension, taureaux commun...) ?

Oui		Si oui :	Aviez-vous connaissance du statut sanitaire des animaux avec lesquels vos animaux ont été mélangés ?	Oui	
Non				Non	

3. Dépistage des mouvements

Question 11

Lorsqu'un bovin est introduit dans votre élevage et qu'il subit des tests de contrôle à l'introduction, est-il isolé des autres animaux en attendant le résultat des tests ?

toujours	
parfois	
jamais	

4. Dépistage de la tuberculose

Question 12

L'élevage est-il soumis au dépistage "tuberculose" ?

Oui	
Non	

Si non, passez directement à la question 16

Question 13

En hiver, dans les conditions actuelles de réalisation de tests tuberculiques et en l'absence d'incidents, combien de demi-journées sont nécessaires pour assurer :

13.1. la réalisation de tuberculinations sur :

- l'ensemble des animaux de plus de 24 mois du troupeau ? _____
- l'ensemble des animaux de plus de 6 mois du troupeau ? _____

13.2. la lecture des résultats de tuberculinations sur :

- l'ensemble des animaux de plus de 24 mois du troupeau ? _____
- l'ensemble des animaux de plus de 6 mois du troupeau ? _____

Question 14

Lors de la dernière opération d'**intradermo tuberculination** les animaux étaient (*cette question porte sur toute la durée de l'opération, plusieurs réponses peuvent être cochées si les situations étaient différentes d'une demi-journée à l'autre*) :

attachés aux cornadis	
dans un couloir de contention permettant l'accès facile à l'encolure	
dans un couloir de contention ne permettant pas l'accès facile à l'encolure	
libres dans la stabulation	
autre	

Question 15

Lors de la dernière opération de **lecture** des résultats de tuberculination, les animaux étaient (*cette question porte sur toute la durée de l'opération, plusieurs réponses peuvent être cochées si les situations étaient différentes d'une demi-journée à l'autre*) :

attachés aux cornadis	
dans un couloir de contention permettant l'accès facile à l'encolure	
dans un couloir de contention ne permettant pas l'accès facile à l'encolure	
libres dans la stabulation	
autre	

5. Suivi sanitaire permanent (pharmacie vétérinaire)

Question 16

Avez-vous opté pour le suivi sanitaire permanent comprenant bilan sanitaire, protocole de soins et visites régulières de suivi ?

Non, aucun bilan sanitaire ni protocole de soins n'ont été établis.	
Si oui, combien de bilans sanitaires et de protocoles de soins ont-ils été établis ?	
Si oui, combien de mois, arrondis à l'entier inférieur, se sont-ils écoulés entre la date du bilan sanitaire d'élevage et des protocoles de soins et la date de la dernière prescription hors examen clinique ?	

Question 17

Dans le cadre du protocole de soins, des visites régulières de suivi sont-elles effectuées?

Non	
Si oui, combien de mois (arrondis à l'entier inférieur) se sont-ils écoulés depuis la dernière visite prescription-délivrance ?	
Si oui, cette visite a-t-elle été effectuée à l'occasion d'un autre déplacement du vétérinaire dans l'élevage ?	Oui
	Non

Question 18

Des mesures sanitaires sont-elles définies dans le protocole de soins pour les maladies prioritaires ayant une composante bactérienne ?

Non, il n'y a pas de mesures sanitaires définies	
Non, car il n'y a pas d'infection bactérienne listée dans le protocole de soins	
Si oui, ont-elles effectivement été mises en place ? A = entièrement réalisées, B = en partie, C = pas du tout réalisées	

Question 19

Si oui à la question 18, des mesures de prévention vaccinale sont-elles définies dans le protocole de soins pour les affections d'origine bactérienne listées dans le protocole de soins ?

Non, car il n'y a pas de vaccins disponibles pour les affections listées	
Non, car les mesures sanitaires sont en mesure de permettre une amélioration de la situation sanitaire	
Non, mais il existe des vaccins disponibles pour les affections listées	
Si oui, ont-elles effectivement été mises en place ? A = entièrement réalisées, B = en partie, C = pas du tout réalisées	

6. Modalités de prescription et d'utilisation des antibiotiques

Question 20

Le vétérinaire va dans l'armoire à pharmacie. Dans celle-ci, existe-t-il un médicament vétérinaire contenant au moins un antibiotique ?

Oui	
Non	

S'il en existe plusieurs et pour la suite de l'exercice, le vétérinaire choisit l'un d'entre eux dans l'ordre décroissant de préférence parmi les 3 choix figurant dans le tableau ci-après. Dans tous les cas, il indique le choix fait en cochant la case correspondante.

Si non, demandez à l'éleveur la dernière ordonnance ayant permis de prescrire et de délivrer un ou plusieurs médicaments vétérinaires contenant un antibiotique et complétez le tableau ci-après de la même manière.

Un médicament vétérinaire contenant un antibiotique critique devant être administré par voie parentérale ou per os. <i>NB : les antibiotiques critiques sont ceux appartenant à la famille des Céphalosporines de 3ème et 4ème génération ou à celle des Fluoroquinolones</i>	
Un médicament vétérinaire contenant un antibiotique non critique devant être administré par voie parentérale ou per os	
Un médicament vétérinaire contenant un antibiotique devant être administré par voie locale	

Question 21

Quel est le nom de spécialité du médicament vétérinaire choisi ?	
La spécialité utilisée pour les bovins dispose-t-elle d'une autorisation de mise sur le marché pour l'espèce bovine ?	Oui
	Non

Question 22

A quelle (s) famille(s) le ou les antibiotiques contenus dans la spécialité apparten(nent)-il(s)? (dans la dernière colonne, mettre une croix dans la ou les cellule(s) concernée(s)).

Antibiotiques critiques	Céphalosporines de 3ème ou de 4ème génération	
	Fluoroquinolones	
Autre (s) famille(s) d'antibiotiques	Aminoglycosides	
	B lactamines	
	Lincosamides	
	Macrolides	
	Phénicols	
	Pleuromutilines	
	Polypeptides	
	Sulfamides	
	Tétracyclines	
Autres		

Question 23 : modalités de prescription

L'ordonnance est-elle présente ?

Non	
Oui	

Si non, passez directement à la question 24

Si oui, d'après l'ordonnance ayant permis sa délivrance et sa détention, le médicament vétérinaire choisi a-t-il été prescrit ?

Pour une affection prévue dans le protocole de soins	
Suite à un examen clinique	
Pour une affection non prévue dans le protocole de soins et sans examen clinique	

Question 24 : modalités d'utilisation

La dernière utilisation correspond-elle au traitement ?

De la même affection prévue dans le protocole de soins	
D'une autre affection prévue dans le protocole de soins	
De l'affection ayant fait l'objet d'un examen clinique	
Aucune des propositions précédentes	

Question 25

Lors de la dernière utilisation, en plus de la spécialité retenue, combien d'autre(s) antibiotique(s) l'animal a-t-il reçu en même temps ? Indiquer à quelle(s) famille(s) appartiennent ces antibiotique(s).

		Famille(s) selon liste figurant à la question 22
0		
1		
2 ou plus		

Question 26

Interrogez l'éleveur : « De votre propre initiative, vous arrive-t-il d'utiliser ce médicament pour d'autres maladies? »

Oui	
Non	

7. Utilisation de l'ordonnance donnant lieu à l'exercice**Question 27**

Avant d'utiliser le médicament vétérinaire, relisez-vous l'ordonnance ?

Oui toujours	
Souvent	
Parfois	
Jamais	

Question 28

Les mentions réglementaires sont-elles toutes présentes sur l'ordonnance donnant lieu à l'exercice? (une mention incomplète ou illisible doit être considérée comme une mention absente, voir à la fin du guide du vétérinaire sanitaire, le rappel des mentions réglementaires de l'ordonnance)

Oui	
Non	

Question 29

Si l'ordonnance est manuscrite, faire lire l'ordonnance par l'éleveur. A-t-il réussi à lire toutes les mentions de l'ordonnance sans erreur? Si l'ordonnance est imprimée, cocher la case Sans Objet.

Oui	
Non	
Sans objet	

Question 30

Interroger l'éleveur : « Pour chacune des 3 mentions de l'ordonnance figurant ci-dessous (a, b et c), diriez vous que vous respectez la mention concernée » :

	toujours	très fréquemment	souvent	parfois	jamais
a Le schéma thérapeutique (dose, durée, fréquence ou voies d'administration)					
b Le temps d'attente					
c L'identification des animaux sur l'ordonnance					

Question 31

Au cours des douze derniers mois, combien de traitements ont-ils été effectués avec cette spécialité et enregistrés dans le registre d'élevage ? (NB 1 : si un animal a été traité plusieurs fois, prendre en compte le nombre total de traitements, NB 2 : au delà de 10 traitements, fournir une estimation à 10 % près).

Question 32

Le dernier traitement réalisé avec l'ordonnance a-t-il été enregistré dans le registre d'élevage ? Cette question doit être l'occasion pour le vétérinaire d'insister sur les intérêts à la fois réglementaires et techniques du registre d'élevage.

Oui	
Non	

8. COMMENTAIRES/CONSEILS DU VETERINAIRE SANITAIRE

Date de la visite :

Éleveur (nom et signature)

Vétérinaire sanitaire (nom et signature)

Ce document est à conserver au moins 5 ans dans le registre d'élevage.
Une copie est à conserver au moins 5 ans par le vétérinaire sanitaire.